

N°27
DÉCEMBRE 2024

Pays de Sommières Magazine

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

ACTUALITÉS

Inauguration du nouveau siège

GESTION DES DÉCHETS

Le compostage de quartier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES • ASPÈRES • AUJARGUES • CALVISSON • CANNES-ET-CLAIRAN • COMBAS • CONGÉNIES
CRÉSPIAN • FONTANÈS • JUNAS • LECQUES • MONTMIRAT • MONTPEZAT • PARIGNARGUES • SAINT-CLÉMENT • SALINELLES • SOMMIÈRES • SOUVIGNARGUES • VILLEVIEILLE



Communauté de communes
du Pays de Sommières
ZA de l'Arnède
21, rue de la Socomi
30250 Sommières
contact@ccpaysdesommières.fr
www.ccpaysdesommières.fr
Standard 04 66 77 70 39
Les services :



Collecte et Valorisation des
Déchets 04 66 80 98 40
SPANC 04 66 77 09 73
Affaires Scolaires et Périscolaires
04 66 77 09 77 - 04 66 77 97 32
Petite Enfance et Jeunesse 04 66 80 87 55
Ecole de Musique Intercommunale 04 66 80 30 42
Relais Emploi du Pays de Sommières 04 66 35 91 71
Office de Tourisme Intercommunal 04 66 80 99 30

Rédacteur en chef : Pierre Martinez, président.
Rédaction : Rodolphe Teyssier, directeur de cabinet.
Conception : Sophie PASCAL.
Imprimé par Pure impression (34)
Publication tirée à 13 000 exemplaires.
Ce journal est également disponible en ligne sur
www.ccpaysdesommières.fr
Droits photos : CC du Pays de Sommières, Office du Pays
de Sommières.
Dépot légal à parution. ISSN 2826-553X

Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous en ma qualité de président de la Communauté de communes du Pays de Sommières. Notre territoire, riche de ses diversités et de ses atouts mérite notre attention et notre engagement.

Au fil des années, nous avons travaillé sans relâche pour renforcer les services que nous offrons à nos concitoyens. Que ce soit dans les domaines du développement économique, de l'éducation, de l'aménagement du territoire, de la culture ou de l'environnement, notre objectif est clair : améliorer le cadre de vie de chacun d'entre nous.

Les compétences, nombreuses et variées nous permettent de répondre aux besoins de la population et de faire face avec énergie aux défis de demain.

Nous avons, en particulier, mis en place des initiatives pour promouvoir le développement durable, soutenir nos entreprises locales et enrichir notre offre culturelle.

Cependant, ces projets ne peuvent voir le jour sans votre participation, raison pour laquelle votre voix est essentielle pour construire un avenir qui nous/vous ressemble. Je vous encourage donc à vous impliquer, à partager vos idées et à participer aux nombreux événements que nous organisons.

Je tiens également à remercier tous les élus et les agents de notre communauté pour leur dévouement et leur travail remarquable. Ensemble, nous formons une équipe dynamique et engagée au seul service de notre beau territoire.

Ensemble, continuons à construire une communauté forte, solidaire et résolument moderne !

Bonnes fêtes de fin d'année.

Avec toute ma considération.

Pierre MARTINEZ

*Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières
Maire de Sommières*

SOMMAIRE

PAGE

3 ACTUALITÉS DU TERRITOIRE

4-5 CULTURE TOURISME
PATRIMOINE

6-7
ENFANCE - JEUNESSE

8-9 NOS COMPÉTENCES

10 LA CCPS, C'EST QUOI ?

11-12 GESTION
DES DÉCHETS

13 DÉVELOPPMENT
DURABLE

14-15 EPTB
PTER

NOUVEAU SIÈGE ADMINISTRATIF

L'inauguration du nouveau siège administratif de la Communauté de communes du Pays de Sommières a été inauguré le jeudi 19 septembre, avec près de 120 personnes venues assister à cet événement en présence de nombreux élus et personnalités. Le président Pierre Martinez et Monsieur le Préfet du Gard Jérôme Bonet, financeurs de ce projet ont été accompagnés par le député du Gard Nicolas Meizonnet, le sénateur du Gard Denis Bouad, la vice-présidente du Conseil départemental du Gard Maryse Giannaccini, le conseiller du département du Gard Marc Larroque, la commandante de la compagnie de Gendarmerie nationale de Vauvert Léa Pernelle, le 1^{er} vice-président Lunel Agglo Jérôme Boisson, le 1^{er} vice-président CC Rhône Vistre Vidourle Thierry Agnel, et la vice-présidente déléguée aux travaux Ombeline Mercereau. Le cabinet d'architectes Imago, les entreprises et les partenaires institutionnels étaient aussi présents ainsi que de nombreux élus communautaires.

Ce nouveau bâtiment de 1200 m² est parfaitement implanté et intégré, comme vous pouvez le constater, au cœur de notre Zone Economique de l'Arnède à Sommières. Elle offre tout, à la fois un accueil du public optimisé et un lieu de travail adapté pour les personnels et pour les élus. Cette réalisation répond aux exigences environnementales que commandent les nécessaires économies d'énergie. L'accès et le regroupement de certains services, la réception du public, la fonctionnalité des lieux, nous permettrons de disposer à d'un établissement public administratif fonctionnel et adapté.

L'utilisation du béton brut, du bois en font une structure résolument moderne et contemporaine ; les parements en briquettes de Toulouse rappellent l'histoire industrielle de la Zone (SOCOMI usine de coton) et sa célèbre cheminée restée intact.

Quant aux locaux libérés, ils seront proposés aux entreprises locales en recherche de foncier ce qui contribuera à accroître le dynamisme de cette zone.

La toiture du nouveau siège administratif de la Communauté de communes est équipée de 30 panneaux photovoltaïques qui produiront en moyenne 18 000 kw par an. Cette électricité sera injectée dans le réseau interne réduisant ainsi son empreinte carbone. L'installation de ces panneaux, de bornes de recharge électrique pour nos véhicules de services, d'une isolation performante, de luminaires adaptés et économes (détecteurs et variateurs), démontrent la volonté de la Communauté de communes du Pays de Sommières de s'inscrire pleinement dans une politique de transition énergétique. 100% des entreprises sont des sociétés locales à moins de 50 km.

Ce bâtiment à énergie positive est parfaitement intégré à notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) mis en place pour notre territoire.

NOUVELLES ADRESSES :

- **SIÈGE ADMINISTRATIF BÂT I**
21 rue de la socomi - 30250 Sommières
- **AUTRES SERVICES BÂT II**
55, rue des epaulettes - 30250 Sommières
- **RELAIS EMPLOI BÂT II**
55, rue des epaulettes - 30250 Sommières



BIGO

La Communauté de communes du Pays de Sommières a la chance de bénéficier d'un cinéma art et essai à Sommières et compte de nombreux réalisateurs sur son territoire. Le Venise a soutenu la création d'un festival du film, Clap, à Sommières et souhaite aussi promouvoir la culture cinématographique sur son territoire.

Cela fait quelques années que la Communauté propose aux plus jeunes des stages encadrés par des réalisateurs pendant les vacances de février, les productions étant ensuite diffusées au cinéma le Venise pendant la fête des courts-métrages. Aujourd'hui, elle propose à des ados et jeunes adultes de passer derrière la caméra en leur offrant la possibilité de réaliser un court-métrage en autonomie sur le thème de leur choix. **L'opération Bigo « réalise ton projet vidéo avec ton smartphone » leur permet de disposer de l'accompagnement d'un réalisateur et de bénéficier d'une aide financière.** Les réalisations seront projetées lors du festival Clap au cinéma le Venise en 2025.

Les jeunes de 14 à 20 ans qui sont intéressés peuvent s'inscrire en ligne avant le 31 décembre :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfePEk6b6wdJuYY-tDMWKNzJK_81JHw4xiJLyRcA9_4-7btbA/viewform



Séquence
▶ Bigo

Réalise ton projet vidéo avec ton Smartphone !
(action - comédie - documentaire - stop motion - clip...)

Forme ton équipe
(2 à 8 personnes de 14 à 20 ans) et dépose ta candidature avant le 31 décembre !

Les équipes sélectionnées seront accompagnées par un réalisateur, avec un petit budget pour réaliser leur projet.

Vidéo de 10 minutes max
contact@ccpaysdesommieres.fr

Projection au festival du film **Clap**

inscription par QR code !

Logos: Pays de Sommières, Sommières, Le Grand, 100% EA, Clap, Familles rurales

ÉCOLE ET CINÉMA

Dans le cadre de son engagement pour une Education Artistique et Culturelle sur son territoire, la Communauté de communes du Pays de Sommières a notamment choisi de valoriser la culture cinématographique auprès des habitants et des enfants. Dans ce cadre et en partenariat avec l'Education Nationale, elle soutient les projets « Ecole et Cinéma » et « Grand Ecran », deux dispositifs d'éducation à l'image proposés aux élèves du CP au CM2 pour l'acquisition des bases d'une culture cinématographique.

Elle a co-financé en 2024 des projets de réalisation de courts-métrages portés par les écoles du territoire (école de la Condamine à Sommières, école Lou Fraïssinet de Souvignargues) qui ont ensuite été proposés au concours « Grand Ecran » valorisant des productions des élèves.

Le court-métrage « Encore un long chemin à faire » réalisé dans le cadre du festival Festivalito avec l'école de CM2 de Vanessa Giron de l'école de la Condamine fait partie de la pré-sélection dans la catégorie ANIMATION.

Un jury scolaire en ligne ouvert à tous les élèves des écoles gardoises a donné la possibilité de voter pour son court-métrage préféré.

Les 5 films LAURÉATS seront projetés sur grand écran dans les cinémas partenaires lors des séances scolaires ÉCOLE ET CINÉMA et MATERNELLE AU CINÉMA.

Office de Tourisme du Pays de Sommières

Véritable Comptoir des Loisirs

Une initiative visant à faire découvrir l'offre riche et diversifiée en matière de loisirs et d'animations sur le territoire.

Se positionnant comme un véritable facilitateur de loisirs, l'Office de Tourisme du Pays de Sommières entend se concentrer sur les clientèles locales pour renforcer l'attractivité du territoire, avant d'étendre ses efforts pour attirer des visiteurs extérieurs. Ce projet répond à la nécessité de rapprocher les habitants et les touristes, tout en faisant de l'Office de tourisme un lieu de vie convivial, « joyeux, généreux et authentique ».

En parallèle, des initiatives comme une rubrique sur le site internet, « Les gens d'ici en parlent le mieux », mettent en avant les locaux et leurs recommandations, créant ainsi un lien authentique entre les visiteurs et la vie locale. La communication se veut dynamique, avec des idées originales adaptées à tous, que ce soit pour des sorties en famille, des parades sous la chaleur ou des activités par temps de pluie.

Pendant la période estivale, l'office de tourisme a déployé un accueil délocalisé sur cinq sites stratégiques, comprenant plusieurs campings et événements à forte affluence. ●●●



●●● Chaque semaine, des experts du territoire ont animé un stand coloré proposant des activités, des visites guidées et des conseils personnalisés dans une ambiance accueillante. Cela a permis non seulement d'attirer une clientèle qui ne passerait pas par le bureau traditionnel, mais aussi d'accroître la visibilité des services proposés. L'accueil hors les murs constitue un atout clé : il permet de s'adapter aux flux de visiteurs, tout en étant perçu comme un service amical et personnalisé. Au-delà de l'été, le stand continuera à être une ressource précieuse lors d'événements variés tout au long de l'année, assurant une présence continue au service des habitants et des visiteurs. Avec ce Comptoir des Loisirs, l'Office de tourisme du Pays de Sommières s'engage à enrichir l'expérience locale et à favoriser le partage et l'échange entre habitants et touristes, pour une expérience inoubliable en Pays de Sommières.

Mieux connaître le patrimoine de pierre sèche en Pays de Sommières

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de communes du Pays de Sommières valorise et renforce la variété des patrimoines matériels et immatériels sur son territoire. En 2022, la CCPS a confié au Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG) la réalisation d'un pré-diagnostic de la pierre sèche sur le territoire qui a démontré tout l'intérêt de préserver ce patrimoine qui est inscrit à l'inventaire national de l'Unesco.



La première action a été de réaliser un état des lieux de la pierre sèche sur le territoire du Pays de Sommières. En partenariat avec les associations de sauvegarde du patrimoine, la CCPS a confié deux missions à des prestataires spécialisés :

■ **Mission 1** avec l'association d'Une pierre sur l'Autre : Pré-inventaire du bâti en pierre sèche avec recensement sur le terrain par les associations du patrimoine

■ **Mission 2** avec Amphiculture : Pré-inventaire du patrimoine culturel immatériel de la pierre sèche avec recueil de l'histoire des pratiques sur le territoire

Ces études ont bénéficié du partenariat d'ingénierie et financier du PETR Vidourle Camargue, qui assure une mission Patrimoine dédiée à l'identification, la conservation et la valorisation du patrimoine du territoire.

Montant total de l'opération : 15 975 € dont 10 224 € de financement européen.

Ce double inventaire servira de base à la mise en place d'un plan d'actions concret de valorisation de la pierre sèche sur le territoire du Pays de Sommières. Il sera décliné en cinq grands axes stratégiques, dans le but de présenter les mesures de sauvegarde pour la période 2024-2027 :



CONNAISSANCE
Améliorer la connaissance du patrimoine existant sur le territoire



TRANSMISSION
Développer les compétences en conception, restauration, création pierre sèche sur le territoire



SAUVEGARDE
Protéger le patrimoine existant



DEVELOPPEMENT
Soutenir le développement de la pierre sèche



MÉDIATION
Montrer la pierre sèche et les savoir-faire associés



23^{ème} édition du festival 1,2,3 Soleil du 26 octobre au 1^{er} novembre

La Communauté de communes du Pays de Sommières s'est inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche d'Education Artistique et Culturelle pour tous.

La programmation du festival jeune public 1,2,3 Soleil répond parfaitement à cet objectif, festival qui a vu le jour en 1998.

Pour son organisation, la Communauté de communes s'appuie sur les compétences de l'association « les Francas du Gard » qui poursuit des objectifs communs dans le cadre d'une volonté conjointe de favoriser un accès le plus large possible à la Culture.

C'est un projet intégré à la Convention Générale Artistique et Culturelle (CGEAC : Convention multi partenariale signée par la Communauté de communes en juin 2022 avec la Drac Occitanie, le Département du Gard, la Région Occitanie et l'Education Nationale, permettant la coordination de tous les acteurs du territoire autour d'un projet culturel partagé).

Ce festival offre aux enfants et jeunes de 18 mois à 18 ans et à leur famille l'opportunité de découvrir des spectacles forts et singuliers ainsi que des artistes venus de divers horizons. C'est l'occasion pour les enfants et les jeunes de vivre des moments qui sortent de l'ordinaire, qui font appel à l'imagination, à la curiosité, qui suscitent questions et discussions.

Ce festival reste fidèle à ses partenaires et propose de nombreux ateliers pour les enfants et les jeunes, en partenariat avec le réseau des bibliothèques du Pays de Sommières.

La Communauté de communes participe financièrement à ce projet à hauteur de 13 750 €, aux côtés de la Région, du Département et de la CAF du Gard.

Synest

Trois jeunes du territoire regroupés au sein de l'association Synest ont proposé à la CCPS de soutenir la création d'un festival culturel en direction des jeunes de 11 à 25 ans pour un moment d'échange et de partage autour de leurs arts à l'espace Lawrence Durrell de Sommières.

L'objectif de cette manifestation était de donner la possibilité aux jeunes du territoire de partager leurs pratiques artistiques sous forme de musiques, danses, de slams, de poésies, de court-métrages, d'arts graphiques ou d'expressions corporelles ou tous types d'activités culturelles.

La CCPS a accepté de co-financer ce projet en partenariat avec la CAF, ce projet s'inscrivant pleinement dans la fiche action de la Convention Territoriale Globale : «favoriser la participation et l'engagement des jeunes sur le territoire/ soutenir le développement de projets construits par les jeunes en s'appuyant sur des événements fédérateurs».

Cet événement a rassemblé 35 bénévoles et 47 artistes (musiciens,...)



Restauration scolaire



NOUVELLE APPLICATION

Une application gratuite pour consulter les menus de vos enfants !

Depuis le 1^{er} septembre 2024, le nouveau délégataire pour le marché de la restauration scolaire Terres de cuisine vous offre la possibilité de télécharger gratuitement leur application mobile IOS et Android.

Découvrez le site internet de Terres de Cuisine : <https://terresdecuisine.fr/>

COMMENT L'OBTENIR ?

Il vous suffit de télécharger l'application Terres de cuisine sur GoogleApp ou l'AppStore :

- sur PLAYSTORE : <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.goasoft.QuiDitMiamTDC&hl=fr&gl=US>
- sur APP STORE : <https://apps.apple.com/fr/app/terres-de-cuisine/id1483525936>

QUE CONTIENT L'APPLI ?

- Les menus de votre enfant
- La configuration des allergènes
- Les actualités : informations sur les approvisionnements, les producteurs, les recettes
- Les plats favoris
- FAQ : élaboration des menus, confection des plats, que faire en cas d'allergie...
- A propos : présentation de Terres de Cuisine
- Le Saviez-vous : des informations quotidiennes (sous forme de notification)
- A savoir : la liste des allergènes sera disponible uniquement sur l'application.

Nous continuerons à mettre en téléchargement les menus sur nos plateformes habituelles :

Site internet : <https://www.ccpaysdesommieres.fr/vie-quotidienne/scolaire-et-periscolaire/restauration-scolaire/>

Portail famille : <https://paysdesommieres.portail-familles.app/>

Page facebook : <https://www.facebook.com/CC.Paysde-Sommieres>

Et bientôt sur notre nouvelle application citoyenne du Pays de Sommières.



Prof Express Un accompagnement scolaire sur-mesure pour chaque enfant

Depuis 2022, les experts de Prof Express s'engagent à soulager les parents en offrant un soutien scolaire de qualité, accessible en ligne à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Sommières qui en bénéficient sans frais.

Un soutien scolaire adaptées à chaque niveau

Des enseignants certifiés de l'Éducation nationale assurent des sessions d'aide aux devoirs, tandis que des ressources pédagogiques variées couvrent de nombreuses matières, de la primaire à la terminale (Français, mathématiques, SVT, physique, chimie, philosophie, histoire, géographie, anglais, allemand, espagnol et italien.)

Grâce à des outils technologiques avancés, les sessions en ligne avec les enseignants sont accessibles 6 jours sur 7, offrant une flexibilité précieuse pour les élèves (du lundi au dimanche de 17h à 20h, sauf le vendredi).

Des documentalistes, coachs et conseillers d'orientation certifiés sont également disponibles pour guider les élèves dans leurs recherches, leur motivation scolaire, et leurs choix d'orientation.

De plus, un assistant IA personnalisé vient compléter l'aide des enseignants en ligne, en fournissant un soutien précis et adapté à chaque élève.

Des familles déjà conquises par les services Prof Express

De nombreux parents de la Communauté de Communes du Pays de Sommières profitent déjà de Prof Express. Elles témoignent de leur satisfaction :

« Tous nos enfants utilisent Prof Express ! Chacun choisit les services dont il a besoin : ressources en ligne, exercices, appel aux enseignants, en toute autonomie, même pendant les vacances. Ils peuvent même s'en servir pour leur orientation. »

« J'ai d'abord créé un compte pour ma fille car elle a été hospitalisée et je ne voulais pas qu'elle prenne du retard. Aujourd'hui, elle utilise le service pour imprimer des fiches de cours. Elle doit passer le brevet cette année et j'ai vu qu'il y avait justement des supports de révisions disponibles en ligne. C'est vraiment très complet et bien construit. Je vais créer des comptes pour mes autres enfants. »

N'attendez plus pour bénéficier de ce service de soutien scolaire unique en France, 100% financé par votre Communauté de Communes, vous pouvez vous inscrire en suivant ce lien : <https://www.soutienscolaire-ccps.com>



Nos com



Compétences





NOS COMPÉTENCES

La Communauté de communes du Pays de Sommières est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale EPCI à fiscalité propre, qui s'est progressivement agrandi et qui compte aujourd'hui 18 communes et 24 803 habitants.

C'est en 1992 que naît l'intercommunalité, dans le sillage de la loi sur l'administration territoriale de la république (loi ATR, dite aussi loi « Joxe »), et elle fait alors figure de pionnière, à l'échelle départementale et régionale, tant l'intercommunalité était à l'époque peu développée. La CCPS regroupe alors 6 communes (Aspères, Congénies, Lecques, Montmirat, Montpezat et Sommières). Progressivement 12 autres communes la rejoindront pour couvrir un bassin de vie cohérent, structuré autour de Sommières et Calvisson.

Des compétences obligatoires sont fixées par la loi. La CCPS exerce ainsi de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences dans les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages.

Elle se distingue par son positionnement marqué dans les services aux personnes et aux familles, et exerce notamment, toujours en lieu et place des communes, les compétences scolaires/périscolaires, petite enfance, jeunesse, action culturelle et animation du réseau des bibliothèques.

La Communauté de communes a sa propre fiscalité et lève les impôts locaux suivants : taxes foncières, TEOM, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises

Les conseillers communautaires siégeant à la Communauté sont élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. Le président et les 10 vice-présidents sont élus par l'assemblée délibérante.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- GEMAPI, depuis le 1er janvier 2018
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie des zones d'activités économiques
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Service public d'assainissement autonome SPANC
- Mise en place d'une politique publique en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, création, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements collectifs
- Organisation d'animations et de spectacles pour les enfants
- Participation aux dépenses de fonctionnement des centres sociaux intercommunaux dans le cadre d'une convention avec le centre socio-culturel Calade

COMPOSTER SES RESTES ALIMENTAIRES : COMMENT FAIRE ?

LE COMPOSTAGE DE QUARTIER

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), les collectivités territoriales compétentes pour la collecte des déchets, doivent proposer des solutions aux habitants pour trier leurs restes alimentaires. La Communauté de communes du Pays de Sommières propose aujourd'hui plusieurs solutions dont le compostage de quartier. Focus sur cette manière de valoriser ses restes alimentaires.



20 sites de compostage partagé sont aujourd'hui présents sur le territoire. Ils se composent de 3 bacs, chacun ayant un rôle bien précis :

- Le bac d'apport, afin de déposer vos restes alimentaires en respectant les consignes affichées
- Le bac de broyat de bois qui permet de récupérer de la matière sèche afin de recouvrir les apports
- Le bac de maturation, rempli une fois le bac d'apport plein, et généralement fermé pour laisser le temps au compost de se créer.

Les sites de compostage sont installés et gérés par le service Collecte et Valorisation des Déchets de la Communauté de communes. Le suivi s'effectue chaque semaine et s'accompagne d'opérations de manutentions ponctuelles selon les taux de remplissage des bacs.

Les interventions menées sont les suivantes :

- L'entretien et la propreté des bacs
- La gestion des erreurs de tri
- La réalisation des opérations de brassage, transfert, réparation des bacs
- L'accompagnement des communes aux bonnes pratiques de tri des restes alimentaires (animation, sensibilisation, communication)

L'utilisation des bacs

Si vous êtes utilisateurs des composteurs de quartier, il est important de bien réaliser les 3 gestes suivants :

- 1. Je dépose, sans emballages, mes restes de cuisine dans le bac d'apport*****
- 2. Je mélange mon apport avec la matière en transformation grâce à la griffe mise à disposition**
- 3. Je récupère, dans le bac de broyat, de la matière sèche afin de recouvrir mon apport**

**** Si vous ne disposez pas de contenant pour amener vos restes de cuisine dans le composteur, vous pouvez bénéficier d'un bioseau auprès de votre mairie.*



ASTUCE !

Les déchets gagnent à être découpés en morceaux pour faciliter la décomposition rapide par les microorganismes. Cela prendra aussi moins de place dans votre contenant.

Par ces 3 gestes, le bac d'apport va petit à petit accumuler des couches de matière fraîche et sèche. Avec à une aération régulière et une humidité suffisante, les différentes matières vont entrer en décomposition par l'action de micro-organismes pour aboutir au compost : un amendement organique qui améliore la fertilité des sols.

Éviter les erreurs de tri

La dimension collective des composteurs de quartier nécessite de respecter les consignes de tri affichées sur le bac d'apport. En effet, afin d'éviter certains désagréments il est recommandé de ne pas mettre à composter certaines matières tels que les déchets de viande et de poisson, les litières d'animaux, les sacs plastiques (même compostables).



LE CAS DES SACS PLASTIQUES ET DES DÉCHETS VERTS

Les sacs plastiques :

Même s'ils sont dits « biodégradables ou compostables » les sacs plastiques ne se dégradent pas et empêchent une bonne dégradation de la matière. En effet, concentrés dans un plastique, les restes de cuisine vont, par manque d'oxygène, dégager une odeur putride et entraîner un dysfonctionnement du processus de compostage. Dans le cas présent, les personnes chargées du suivi des bacs doivent **sortir à la main** la matière et évacuer les sacs plastiques dans une poubelle.

Lorsque vous apportez vos déchets en sac plastique, il est donc nécessaire de vider le contenu de votre sac et de déposer ce dernier dans une poubelle.

Vous pouvez aussi bénéficier d'un bioseau gratuitement auprès de votre mairie ou utiliser un autre contenant comme un saladier.

Les végétaux issus de l'entretien du jardin :

Ils ne sont pas acceptés dans les composteurs de quartier. Vous pouvez les déposer en déchetterie ou bien les réutiliser au sein de votre jardin (voir « Et les végétaux ? J'en fais quoi ? »)

Tonte, feuillage, branchages et résidus de taille saturant les bacs (car non broyés) ne permettant plus la réalisation des apports de reste de cuisine. Également, en trop grande quantité il ne se mélangent pas et ne participent donc pas au bon fonctionnement des composteurs.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Vous souhaitez contribuer au compostage dans votre quartier ?

Nous vous formons et vous donnons des équipements pour le compostage de quartier. Contactez-nous au 04 66 80 98 40 ou par mail : dechets@ccpaysdesommières.fr



Aides habitat

LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'AIDES À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Vous êtes propriétaires et vous rénovez une maison, un immeuble, un appartement ? Il est souvent difficile de s'y retrouver dans les aides pour la rénovation de l'Habitat. Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la Communauté de communes du Pays de Sommières met à votre disposition un document co-construit par les partenaires spécialistes de la rénovation de l'habitat qui recense toutes les aides financières et contacts pour vous aider dans votre projet de rénovation. Que vous soyez un particulier ou que vous ayez une

société type SCI, vous trouverez dans ce document toutes les informations utiles adaptées à vos besoins : copropriétaire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, investisseur, vous trouverez les aides de droit commun de l'Agence Nationale de l'habitat, les aides locales et les dispositifs fiscaux qui s'appliquent sur certains secteurs du territoire.

En savoir plus : <https://www.ccpaysdesommieres.fr/developpement-durable/habitat-durable-renovoccitanie/>



RAPPEL DU SPANC

Afin d'optimiser les visites techniques de nos agents SPANC, les personnes absentes au rendez-vous obligatoire sans annulation au préalable ou modification auprès du service, se verront redevable d'une pénalité forfaitaire de 50 € (en fonction de la capacité de l'installation).

Nous vous rappelons, que lors de la visite obligatoire, l'utilisateur doit faciliter l'accès de ses installations (tous les regards doivent être dégagés) et être présent ou représenté lors de cette intervention.

En cas d'indisponibilité, merci de nous contacter :
Au 04 66 77 09 73
spanc@ccpaysdesommieres.fr



SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PAPI 3 VIDOURLE

Le président Pierre Martinez et Jérôme Bonet, Préfet du Gard, préfet pilote du PAPI du Vidourle, Guillaume Raymond, secrétaire général adjoint de la Préfecture de l'Hérault, Préfet de l'Hérault, Fabrice Verdier Conseiller régional La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Bérangère Noguier, vice-présidente du Conseil départemental du Gard, Jérôme Boisson, conseiller départemental de l'Hérault, ont signé la convention du PAPI3 Vidourle en présence de Jean-Pierre Navas, Maire de Villetelle, nombreux élus municipaux et communautaires des deux rives du Vidourle (Aubais, Aigues-Mortes, Marsillargues, Lunel, Saint-Laurent d'Aigouze, Gallargues, Aimargues,...).

Ce programme d'actions permet d'anticiper les demandes aides et évalue les crédits à mobiliser par les financeurs (Etat, départements, Région) et par l'EPTB (contributions de ses membres).

Le PAPI 3 du Vidourle présente comme tous les Papi 7 axes et mobilisera 72 462 109 € sur 6 ans :

Axe 0 : Animation du PAPI

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le PAPI ne permet pas que la réalisation de travaux, il permet aussi d'obtenir des financements sur les postes de personnel (animation, réduction de la vulnérabilité, suivi des travaux et gestion des ouvrages hydrauliques). Il améliore la prévention grâce à la pose d'équipements de mesures et de suivi des débits en crue ou la production de documents d'information à la destination du public et des élus.

Les travaux sont essentiellement prévus dans les axes 6 et 7. Ils sont de plusieurs natures :

- Création de zone d'expansion des crues sur la moyenne vallée
- Etudes préalables rétention amont (ouvrages de rétentions sur la moyenne vallée pour lutter contre les inondations)
- Aménagement autour de Sommières pour améliorer la circulation de l'eau
- Déplacement et confortement des digues de 1er rang dans le Gard et dans l'Hérault
- Création des digues de seconds rangs de Marsillargues et Lunel et d'Aimargues et de Gallargues
- Amélioration du ressuyage au niveau des terres agricoles.

L'axe 5 concerne la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité du bâti sur les bâtiments communaux, les habitations, les commerces et les campings de plein air. Ces actions de réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bassin versant sont à ce stade évaluées en nombre, sur la base d'études hydrauliques engagées dans le PAPI 2.



L'EPTB VIDOURLE POURSUIT SON PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

L'EPTB Vidourle a réalisé en 2023/2024 une étude pour l'élaboration d'un plan de gestion des espèces invasives à l'échelle du bassin versant.

Les espèces exotiques envahissantes désignent certains animaux ou végétaux dont leur introduction par l'Homme, volontaire ou fortuite, et leur propagation sur un territoire en dehors de leur aire de répartition naturelle représente une menace pour les écosystèmes.

Les espèces invasives en plus de leur incidence sur les milieux et sur les espèces endémiques de notre territoire impactent les activités économiques et touristiques.

Le bureau d'étude Aquabio a élaboré pour le compte de l'EPTB Vidourle, un plan de gestion à l'échelle de bassin. Après des reconnaissances de terrain et un recensement

CANDIDATURE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (PAH) VIDOURLE CAMARGUE

Le préfet de Région, Pierre-André DURAND, a donné un avis favorable à la délivrance du label pays d'art et d'histoire au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue, après examen de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA).

Il s'agit d'une reconnaissance importante pour le territoire au profit de ses habitants et des visiteurs et nous tenons à remercier l'ensemble des élus, agents et correspondants du patrimoine ayant contribué à la réussite de cette candidature.

Les actions futures permettront de valoriser l'engagement de vos communes et établissements publics de coopération intercommunale dans des démarches de connaissance et de promotion de la culture, de l'architecture et du patrimoine.

L'attribution du label sera effective à compter de la signature de la convention décennale, prévue début 2025.



« SAVOUREZ VIDOURLE CAMARGUE », LA CARTE INTERACTIVE DES PRODUITS LOCAUX !

Une initiative portée par les citoyens du territoire Vidourle Camargue dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) animé par le PETR Vidourle Camargue, dispositif du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire consistant à développer une agriculture forte et durable tout en permettant aux consommateurs d'accéder à une alimentation saine, qualitative et de proximité...

Cette carte interactive, c'est la solution pour localiser facilement et à côté de chez-vous les producteurs du territoire Vidourle Camargue. Bien qu'elle ne soit pas encore exhaustive, une centaine de producteurs sont déjà recensés.



Savourez Vidourle Camargue !

Si vous êtes producteurs dans l'une des 50 communes du territoire Vidourle Camargue et que vous souhaitez davantage valoriser votre production, n'hésitez pas à vous signaler via le formulaire en ligne affilié à la carte.

Côté communication, un flyer a été distribué sur plusieurs marchés ciblés à l'échelle du PETR Vidourle Camargue : Sommières, Villevieille, Saussines, Vauvert, Lunel, Aigues-Mortes, le Grau-du-Roi...

de plusieurs espèces animales et végétales sur le Vidourle et ses affluents, le bureau d'étude a proposé de développer des techniques et un suivi pour aller vers la gestion, voir l'éradication de cette menace.

Ainsi au niveau végétal, les principales espèces sont, la jussie, la renoué du japon, l'érable négundo, le févier d'Amérique, plaqueminer faux lotier, catalpas, raisins d'Amérique....

Les espèces exotiques envahissantes animales sont les écrevisses américaines, les tortues exotiques (Floride, Mississippi...), ragondins et certains poissons de type pseudorasbora (goujon asiatique).

Le plan de gestion préconise diverses techniques de lutte selon les tronçons de cours d'eau concernés et selon le stade de colonisation.

Les agents de l'EPTB ont été formés à différentes techniques de lutte contre les espèces végétales (arrachage, annelage, déterrage...).

Des campagnes de piégeages ont déjà été mis en place sur les tortues exotiques. Elles ont permis de capturer un grand nombre d'individus et ainsi de libérer des habitats pour les espèces endémiques comme la cistude.

L'EPTB va engager ces prochaines années un véritable programme pour lutter contre ces espèces à l'échelle du bassin avec des interventions en régie ou après consultation de sociétés spécialisées.

En cas de suspicion de présences d'espèces invasives, n'hésitez pas à contacter l'EPTB Vidourle au 04 66 01 70 20.



TRAD' HIVERNALES

15 > 19
janvier 2025

26^e RENCONTRES
MUSIQUES & DANSES
SOMMIÈRES (30)